

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021 à 19h00

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 juin 2021.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour de la séance.**
- 3. Election de trois adjoints.**
- 4. Désignation de délégués dans divers organismes et commissions.**
- 5. Indemnité de fonction des maire et adjoints.**
- 6. Décision modificative budget principal.**
- 7. Marchés publics « création d'une maison des associations ».**
- 8. Demande de subvention leader « mise en œuvre de la Charte Zéro Pesticide sur le territoire communal ».**
- 9. Personnel : convention d'adhésion au service chômage proposé par le Centre de Gestion.**
- 10. Bail logement rue Firmin Tarrade.**
- 11. Cession de matériels.**
- 12. Adhésion au projet « Territoire zéro chômeur de longue durée ».**
- 13. Commission Locale Chargée d'Evaluation des Charges Transférées.**
- 14. Divers.**

2 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le deux septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 août 2021, s'est réuni, à la Salle Bartholdi, sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

PRESENTS : Mme RIVET, Mme DUPRAT, M. FOUR, Mme DE CUYPER, M. BATTEL, Mme ZRAK, Mme BATTEL, Mme LAFARGE, M. ARCO, Mme MAZAUD Michèle, M. LAFARGE, M. LAUBARY, Mme MADIEUX, M. FERARD, M. RUCHAUD, Mme FARGEAUD, M. FAYE.

ABSENT AYANT DONNE PROCURATION : M. CHANGION.

ABSENT EXCUSE : M. LAPAQUETTE.

SECRETAIRE : Mme DUPRAT.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2021.

Vote à l'unanimité.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE.

Suppression des points n°3 à 5. Vote à l'unanimité.

III. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRINCIPAL

➤ **DELIBERATION N° 2021/035 – BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – VIREMENT DE CREDITS.**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opér.	Montant	Compte	Opér.	Montant
Personnel affecté par le GFP de rattachement	6216		5729.00			
A caractère industriel et commercial				657364		5729.00
Fonctionnement dépenses			5729.00			5729.00
	Solde		0.00			

➤ **DELIBERATION N° 2021/036 – BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2 – VIREMENT DE CREDITS.**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opér.	Montant	Compte	Opér.	Montant
Autres installations, matériel et outillage				2158	H.O	74 850.00
Autres immobilisations corporelles	2188	H.O	74 850.00			
Fonctionnement dépenses			74 850.00			74 850.00
	Solde		0.00			

IV. DELIBERATION N° 2021/037 – ATTRIBUTION MARCHES CREATION D’UNE MAISON DES ASSOCIATIONS.

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la commission d’appel d’offres du 4 juin 2021,

Vu la délibération n°2021-022 déclarant le marché des lots n°1, 2 et 8 infructueux et décidant de lancer une procédure négociée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité:

- décide de retenir les entreprises énumérées ci-dessous et d’autoriser Madame la Maire à signer les marchés publics suivants :

Nom du lot / Nom et adresse du candidat	Montant de l’offre
Lot N° 01 Terrassements - VRD	
COLAS-Etablissement de Limoges – ZA Jean Monnet - 87920 Condat sur Vienne	10 437,50 € HT 2 087,50 € TVA 12 525,00 € TTC
Lot N° 03 Isolation par l’extérieur	
ETANCHE 2000 – Allée du Grand Pacage – 87570 RILHAC RANCON	66 224,77 € HT 13 244,95 € TVA 79 469,72 € TTC
Lot N° 04 Menuiseries aluminium	
EURL FAYETTE – La Grange Bonnyaud – 23400 BOURGANEUF	65 512,41 € HT
MOINS VALUE GARDE CORPS EN ACIER	-16 000,00 € H.T
OPTION VOLETS ROULANTS	9 139,20 € H.T
TOTAL H.T	58 651,61 € H.T
	11 730,32 € TVA 70 381,93 € TTC
Lot N° 05 Menuiseries bois	
SAS DIATAXI– Les quatre vents – 87430 VERNEUIL/VIENNE	19 115,66 € HT 3 823,13 € TVA 22 938,79 € TTC
Lot N° 06 Plâtrerie – Isolation – Plafonds suspendus	
SAS DIATAXI– Les quatre vents – 87430 VERNEUIL/VIENNE	22 560,72 € H.T

REPRISE CAGE D'ESCALIER	2 319,40 € H.T
ISOLATION PLAFOND SOUS-SOL	9 459,45 € H.T
TOTAL H.T	34 339,57 € H.T
	6 867,91 € TVA
	41 207,48 € TTC
Lot N° 07 Peinture – Revêtements collés	
SARL VACHER JEAN-CLAUDE – Route de Villers BP 18 – 36130 DEOLS	61 830,55 € HT
AVANTS-TOITS	976,00 € HT
PORTAIL	300,00 € H.T
TOTAL H.T	63 106,55 € H.T
	12 621,31 € TVA
	75 727,86 € TTC
Lot n° 08 Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire	
SAS GRATELOUBE – La Bessade - 87130 Châteauneuf-la-Forêt	75 858,00 € H.T
	15 171,60 € TVA
	91 029,60 € TTC
Lot N° 09 Electricité – Courants faibles	
AEL – 99, rue Henri Giffard – BP 1522 – 87020 LIMOGES Cedex 9	36 789,41 € H.T
	7 357,88 € TVA
	44 147,29 € TTC

V. DELIBERATION N° 2021/038 – MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE ZERO PESTICIDES PAR L'ACQUISITION DE MATERIELS – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE VIENNE ET AUX FONDS EUROPEENS.

Vu la délibération n° 2020/031 du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020 décidant l'adhésion de la Commune de Châteauneuf-la-Forêt à la charte zéro pesticides,
 Considérant le diagnostic des espaces communaux réalisé par la FREDON Nouvelle Aquitaine,
 Madame la Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre défini ci-dessus, l'entretien sans pesticide des espaces verts, de la voirie et l'entretien des zones enherbées en gestion différenciée nécessitent l'acquisition de matériels adaptés. (tondo broyeur autoporté et desherbeuse thermique à eau chaude).

Le montant estimatif d'achat s'élèverait à 61 290.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve ce projet pour un montant estimé à 61 290.00 € HT .
- sollicite une subvention auprès du GAL Monts et Barrages au titre de LEADER d'un montant de 40 000 €,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne au titre des CTD de 1200 €.

VI. DELIBERATION N° 2021/039 - CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE CHOMAGE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-VIENNE.

Madame la Maire expose que par délibération n°DCA 2018/30 en date du 18 novembre 2018, le Centre de gestion de la Haute-Vienne a adhéré au service chômage du Centre de gestion de la Charente-Maritime, afin de lui confier l'ensemble du traitement des dossiers d'allocations pour perte d'emploi, ainsi que le suivi mensuel des demandes d'allocations de chômage des collectivités et établissements qui lui sont affiliés.

Le Centre de gestion de la Haute-Vienne s'engage à mettre à disposition de la commune, dans le cadre de la convention, les prestations suivantes dont la gestion est assurée par le service Chômage du centre de gestion de la Charente-Maritime :

- Etude et simulation du droit initial à l'assurance chômage ;
- Etude des droits en cas de reprise ou de réadmission à l'indemnisation chômage ;
- Etude des cumuls de l'allocation chômage avec une ou plusieurs activités réduites ;
- Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC ;
- Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage ;
- Conseil juridique sur les questions d'indemnisation chômage.

Il indique que selon la nature de la prestation demandée par la collectivité ou l'établissement bénéficiaire du service, le Centre de gestion de la Haute-Vienne versera au Centre de gestion de la Charente-Maritime une contribution financière par dossier déposé, définie de la manière suivante :

- | | |
|---|---------|
| • Etude et simulation du droit initial à l'assurance chômage | 150,00€ |
| • Etude des droits en cas de reprise ou de réadmission à l'indemnisation chômage..... | 58,00 € |
| • Etude des cumuls de l'allocation chômage avec une ou plusieurs activités réduites | 37,00 € |
| • Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC..... | 0,00 € |
| • Suivi mensuel des droits (tarification mensuelle)..... | 14,00 € |
| • Conseil juridique (30 minutes)..... | 15,00 € |

Outre les frais forfaitaires d'adhésion annuelle, supportés par le Centre de gestion de la Haute-Vienne, le Conseil d'administration a souhaité que les frais exposés au titre de ce dispositif fassent l'objet d'une refacturation aux collectivités et établissements bénéficiaires.

Afin de permettre cette refacturation à l'identique, la conclusion d'une convention entre le Centre de gestion de la Haute-Vienne et les collectivités et établissements souhaitant adhérer à ce service s'avère nécessaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité (17 voix pour, 1 abstention : Jean-Marc RUCHAUD) :

- Adopte la proposition de Madame la Maire,
- Autorise Madame la Maire à signer la convention à intervenir.

VII. DELIBERATION N°2021/040 - LOYER LOGEMENT REZ DE CHAUSSEE 2 RUE FIRMIN TARRADE.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de fixer un nouveau montant de loyer pour le logement communal situé 2, -rue Firmin Tarrade. Il s'agit d'un logement T2 meublé de 46 m2.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal décide à compter du 15 septembre 2021 :

- de louer le logement T2 meublé au rez-de-chaussée au tarif de 230 euros par mois charges non comprises.
- de donner tout pouvoir au Maire pour établir le bail correspondant et pour signer tout document se rapportant à l'affaire.

VIII. DELIBERATION N° 2021/041 – CESSION MATERIEL COMMUNAL.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il apparaît qu'un certain nombre de matériel devenu inutile pourrait être cédé. Il y a donc lieu de déterminer un prix ferme pour chaque élément.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer le prix suivant pour :
 - un tracteur tondeuse KUBOTA: 2500 €
 - un compresseur: 100 €
 - un souffleur: 50 €

IX. DELIBERATION N°2021/042 – ADHESION AU PROJET DE TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE.

Madame la Maire rappelle le contenu de l'expérimentation nationale « Territoire Zéro Chômeur de Durée » dont l'objectif est de participer à résoudre la problématique du chômage de longue durée (supérieur à 12 mois) sur le territoire.

Elle rappelle que le déploiement de l'expérimentation est porté à l'échelle du Pays Monts et Barrages, en partenariat avec le PETR Monts et Barrages, l'association le Relais infos Services et l'association inter consulaire de la Haute-Vienne.

Cette coopération d'acteurs a permis la fabrique du consensus local, le déploiement de la méthodologie de conduite de projet, la mise à disposition de l'équipe projet et porte le comité local pour l'emploi (CLE).

L'expérimentation s'appuie sur six principes fondamentaux :

L'exhaustivité territoriale : un emploi doit pouvoir être proposé à toutes les personnes privées durablement d'emploi volontaires du territoire. Les personnes concernées par l'expérimentation sont les demandeurs d'emploi, quel que soit le motif pour lequel leur contrat de travail a pris fin, qu'elles soient inscrites ou non sur la liste établie par Pôle emploi. Elles doivent être privées d'emploi depuis plus d'un an et domiciliées depuis au moins 6 mois dans l'un des territoires participant à l'expérimentation.

L'embauche non sélective : l'emploi est produit en fonction des savoir-faire, des envies, des possibilités des personnes et de leur date de candidature.

La qualité de l'emploi : l'objectif est double. Apporter d'emblée une sécurité à ceux qui subissent le plus durement la pénurie d'emploi avec le recours au CDI. Permettre à chacun d'être acteur de l'animation de l'entreprise à but d'emploi (EBE).

L'emploi à temps choisi : les personnes embauchées choisissent leur temps de travail.

L'emploi-formation : l'emploi proposé aux personnes doit leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences. Le caractère formateur de cet emploi doit donc toujours être garanti : montée en compétences sur un poste de travail donné, mobilité professionnelle au sein de l'entreprise, formation continue...

La création nette d'emplois : les EBE doivent s'attacher à proposer des emplois supplémentaires sur le territoire en articulation avec le tissu économique local.

Il est rappelé ce qui suit :

- L'expérimentation permet la création d'une Entreprise à But d'Emploi qui a comme seule vocation l'embauche des personnes privées durablement d'emploi du territoire en CDI à temps choisi,
- Les activités de l'EBE offrent des travaux utiles aux parties prenantes du territoire dans un principe de non concurrence avec les acteurs économiques,
- L'expérimentation nationale permet à 50 nouveaux territoires de bénéficier des fonds d'expérimentation nationale.

Selon l'observatoire de l'emploi Nouvelle-Aquitaine, le territoire intercommunal de Briance Combade comptabilise 191 chômeurs de longue durée.

Madame la Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer :

- sur le soutien et la participation au projet Territoire zéro chômeur de longue durée sur le territoire Monts et Barrages,
- sur la participation à un « comité de l'exhaustivité » à l'échelle intercommunale qui a vocation à permettre l'identification de l'ensemble de personnes privées d'emplois volontaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ces deux propositions.

X. DELIBERATION N° 2021/043 – PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES.

Madame la Maire rappelle qu’en application de l’article 1609 nonies C du Code Général des Impôts il a été créée entre la Communauté de Communes Briance Combade et ses communes membres une Commission Locale Chargée d’Evaluation des Charges Transférées. Cette commission a été amenée à se prononcer sur le transfert de charges à l’occasion du transfert de compétence service des eaux à compter du 1^{er} janvier 2020.

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la CLECT qui s’est réunie le 7 juin 2020 et explique que celui-ci doit faire l’objet d’un accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux dans les conditions fixées à [l’article L 5211-5](#) (II, al. 1er) du CGCT.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité :

- approuve le rapport de la CLECT en date du 7 juin 2021.

XI. DIVERS.

Madame la Maire fait part des remerciements de Monsieur PRADAUD, président de l’Escholà du Mont Gargan.

Elle informe qu’elle a eu un rendez-vous, accompagnée de Madame DUPRAT, avec Madame la Députée pour échanger sur l’absence de médecin sur la commune.

Une réunion a eu lieu également avec l’ARS et les médecins du territoire Briance Combade.

Madame la Maire a également rencontré Monsieur LEBLOIS président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne sur cette problématique.

Madame DUPRAT annonce la participation de la Commune au challenge Collect’mobile organisé par Orange : un point de collecte est mis en œuvre à la mairie, jusqu’à fin novembre, où peuvent être déposés anciens téléphones mobiles, tablettes...qui seront ensuite recyclés par Orange. Une pesée sera réalisée à la fin et permettra à la Commune de recevoir un ou plusieurs arbres à planter.

Le bulletin municipal est en cours d’élaboration. Une feuille de chou spéciale associations l’accompagnera lors de sa distribution.

L’ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30.